



L'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec

Recherche réalisée par Dr. Annie Rochette, Sophie Gramme et Florence Lavigue Le Buis, en partenariat avec le Réseau des femmes en environnement dans le cadre du Protocole UQAM/Relais-femmes, Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Remerciements

Ce projet de recherche n'aurait pas été possible sans l'initiative et le partenariat du Réseau des femmes en environnement (Réseau) et de sa présidente France Levert, ainsi que l'appui du Service aux collectivités de l'UQAM, à travers le Protocole UQAM/Relais-femmes, et plus particulièrement le soutien de Lyne Kurtzman.

Nous remercions l'équipe de recherche composée de Sophie Gramme et Florence Lavigne Le Buis.

Nous aimerions également remercier Kim Cornelissen (Réseau et Bebop et cie), qui a participé activement au comité d'encadrement du projet de recherche, ainsi que Denise Proulx de Gaïa Presse, Caroline Nantel alors de la CRÉ de la Montérégie-Est, et Jacinthe Leblanc du RQGE pour leur rôle dans le démarrage et le soutien continu du projet.

Cette étude a également bénéficié de la participation des personnes suivantes qui ont donné de leur temps et de leurs idées: Guylaine Poirier, Diane Montour, Raymonde Plamondon, Céline Duval, Luce Bérard, Maude Prud'homme, Virginie Lambert-Ferry, Éloïse Savoie, Guillaume Plamondon, Arthur Fauteux, Marcelle Gendreau, Lise Parent, Dominique Ouellet et Alexa Conradi.

Sur une note plus personnelle, les femmes inspirantes et militantes que j'ai rencontrées tout au long de ce projet de recherche m'ont marquée profondément. Ces femmes travaillent souvent sans relâche pour faire avancer les enjeux sociaux et environnementaux.

Partenaires

Le Réseau des femmes en environnement

Mission

Le Réseau des femmes en environnement (Réseau) a pour mission de donner au Québec un espace d'échange et une voix aux préoccupations des citoyennes quant à la promotion du développement durable et prioritairement à la protection de l'environnement et de la santé.

Objectifs

Les objectifs du Réseau sont de favoriser la mise en lien des femmes intéressées par le développement durable et l'environnement, renforcer les capacités d'intervention des femmes dans les domaines du développement durable et de l'environnement, informer et sensibiliser la population sur l'environnement et sur les liens entre l'environnement, les femmes et la santé, s'impliquer dans le développement et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines concernés par la mission, entre autres en contribuant à des activités de recherche et contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable par des actions concrètes.

Historique

L'idée de la création du Réseau est survenue lors d'un colloque organisé en 1998 par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) et ayant pour thème l'environnement, le Saint-Laurent et la santé des femmes. Les participantes à ce colloque ont insisté sur l'importance de créer un réseau de femmes en environnement pour mieux informer la population, particulièrement les femmes, sur les problématiques environnementales. En 1999, une vingtaine de femmes de diverses organisations se réunissaient pour discuter cette fois des liens entre l'environnement et la santé des femmes. Un conseil d'administration provisoire a été formé lors de cette rencontre. L'assemblée de fondation s'est ainsi tenue le 5 février 2000.

Membership et population rejointe

En 2011, le Réseau regroupe quelque 400 membres dans l'ensemble du Québec actives dans des milieux diversifiés : institutions, municipalités, entreprises, universités (professeures, chercheuses, étudiantes), organisations locales, ONG, ainsi que des citoyennes.¹

¹ Pour plus d'informations sur les projets du RFE, voir www.rqfe.org

L'équipe de recherche

L'équipe de recherche est formée de la professeure Annie Rochette du Département des sciences juridiques de l'UQAM, de Sophie Gramme, étudiante au 2^e cycle de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM et de Florence Lavigne Le Buis, étudiante au baccalauréat en droit.

Annie Rochette est spécialiste en droit de l'environnement, en droit international de l'environnement et dans les approches féministes et écoféministes à la protection de l'environnement.

Le comité d'encadrement

Le comité d'encadrement pour ce projet de recherche est composé de l'équipe de recherche, ainsi que de Lyne Kurtzman du Service aux collectivités de l'UQAM, de France Levert, présidente du Réseau des femmes en environnement, et de Kim Cornelissen du Réseau des femmes en environnement et de Bebop et cie.

Le comité consultatif

Le comité consultatif a participé au projet de recherche à plusieurs étapes préliminaires, soit l'identification des participantes et participants potentiels, l'organisation préliminaire des ateliers et le contact de certaines participantes et participants. Ce comité est composé de Caroline Nantel (CRE Montérégie-Est), Denise Proulx (Gaïa Presse), Jacinthe Leblanc (RQGE), Kim Cornelissen (Réseau des femmes en environnement et Bebop et cie), France Levert (Réseau des femmes en environnement), Sophie Gramme, Lise Julien (Réseau et Conseil régional de l'environnement des Laurentides), et Éloïse Savoie (AQLPA).

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	6
Résumé	7
Problématique	9
Les changements climatiques au Québec	10
Objectifs de la recherche	11
Questions de recherche	12
Méthodologie	12
Résultats	15
Cadre politique et juridique actuel	17
Cadre international	17
Cadre québécois	19
L'absence de reconnaissance des liens entre le genre et la lutte aux changements climatiques	25
Enjeux de genre reliés aux changements climatiques	28
Impacts différenciés	29
L'atténuation	32
Les stratégies d'adaptation	39
Suivi	40
Femmes dans les instances décisionnelles pour les changements climatiques	41
Repenser le système	42
Recommandations	42
Références	44
Annexe 1 – Groupes et individus rencontrés	48

Résumé

Une recherche exploratoire a été initiée afin de faire un état des lieux de l'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec. La recherche comprend trois volets : un premier, s'ancrant dans les lois canadiennes et québécoises, s'intéresse aux obligations et outils légaux prévus à cet effet. Le deuxième volet recense les recherches sur les changements climatiques qui intègrent le genre comme variable, dans un contexte de pays industrialisés. Finalement, des rencontres individuelles ont été réalisées avec des membres de groupes de femmes et environnementaux, ainsi qu'avec des élu(e)s municipaux et des fonctionnaires. Ces entrevues ont servi à explorer la sensibilisation de ces milieux à la problématique, à expliquer l'absence actuelle de la dimension du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec, et à proposer des recommandations.

Quant au premier volet, malgré les obligations internationales auxquelles est tenu le Canada pour l'intégration du genre à la lutte aux changements climatiques, et malgré l'existence d'outils légaux et politiques au Québec, les progressions de la protection environnementale, de la lutte aux changements climatiques et de l'égalité des sexes se font sans intégration mutuelle. L'absence de la dimension environnementale dans la politique québécoise sur l'égalité a même été soulignée par le Conseil du Statut de la Femme en 2010.

Regroupés sous les thèmes des impacts différenciés, de l'atténuation, et des stratégies d'adaptation, les apports des recherches permettent de mettre en lumière l'importance d'intégrer le genre à la lutte aux changements climatiques. En ignorant cette dimension, il y a en effet un risque d'exacerber des inégalités sociales déjà existantes dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Prendre en compte les rapports sociaux de sexe dans l'analyse des vulnérabilités permet de pallier à cette éventualité, et de renseigner comment ceux-ci influencent les réponses et les rôles différenciés des hommes et des femmes. Par ailleurs, approfondir notre connaissance des comportements et perceptions des hommes et des femmes quant aux changements climatiques est essentiel pour une plus grande efficacité des mesures que cela permet. Les thèmes des perceptions des changements climatiques, de la consommation, de la consommation des foyers et du transport sont notamment abordés et des pistes de recherches sont proposées.

Ce premier effort de recherche aura permis de constater qu'actuellement, au Québec, les questions environnementales et d'égalité des sexes évoluent en silo, sauf pour certains dossiers concernant la santé des femmes. Il y a peu de compréhension de la problématique du genre dans la lutte aux changements climatiques, sauf le fait de quelques militantes. Cette recherche aura également permis de faire émerger des

hypothèses quant à ce constat, et de cerner un besoin de sensibilisation, tant des groupes de femmes aux enjeux environnementaux et climatiques, que des groupes environnementaux à la pertinence de réfléchir la lutte aux changements climatiques en y intégrant l'angle du genre.

Problématique

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les changements climatiques sont les « [c]hangements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». Selon le GIEC, le réchauffement de la planète est indéniable et son accélération anthropique. Onze des douze dernières années sont parmi les douze années les plus chaudes vécues depuis 1850. Le niveau moyen de la mer s'est élevé de 1,8 mm/an depuis 1961 et de 3,1 mm/an depuis 1993. L'étendue annuelle moyenne des glaces en Arctique a diminué de 2,7% par décennie. Le réchauffement climatique a des impacts notamment sur les écosystèmes marins et d'eau douce (augmentation des algues et plancton), sur l'agriculture, sur la santé et la mortalité humaine et sur certaines activités des communautés vivant dans l'Arctique (GIEC 2008, 2-4). Les changements climatiques sont aussi responsables de l'augmentation des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses. Les impacts seront plus importants dans les pays en développement, les zones côtières et les communautés nordiques (*ibid.*).

Les causes du réchauffement climatique sont les variations des concentrations de gaz à effet de serre (GES) et d'aérosols dans l'atmosphère. En effet, les émissions de GES imputables aux activités humaines ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004. Les émissions de CO₂, le plus important GES émis par les activités humaines, plus particulièrement l'utilisation de combustibles fossiles, ont augmenté de 80% dans la même période (GIEC 2008, 5). Les autres causes des émissions de CO₂ sont le déboisement, la décomposition organique et la tourbe. Le méthane et l'oxyde nitreux, en grande partie émis par les activités agricoles, sont aussi responsables du réchauffement climatique (GIEC 2008, 5). Malgré les mesures d'atténuation de GES adoptées depuis les années 1990, le GIEC projette néanmoins que les émissions de GES mondiales augmenteront de 25 à 90% entre 2000 et 2030 (GIEC 2008, 7).

Considérant que le réchauffement planétaire est indéniable, qu'il aura des impacts sur les écosystèmes et les activités humaines et qu'il est causé principalement par ces activités humaines, une action concertée de la communauté internationale est donc nécessaire en amont, par la réduction des émissions de GES et en aval, par l'adaptation aux changements inévitables.

Les changements climatiques au Québec

Les changements climatiques sont aussi une réalité au Québec, où les températures moyennes annuelles ont augmenté entre 0,3 et 1,5 degré Celsius de 1960 à 2008. Les averses de neige ont augmenté dans le nord du Québec, mais diminué dans le sud. On prédit que les températures hivernales pourraient augmenter de 3,8 degrés dans le sud et de 6,5 degrés dans le nord du Québec d'ici 2050. On prévoit également pour le Québec l'augmentation des événements climatiques extrêmes, telles les sécheresses, les inondations et les pluies torrentielles (PACC 2020, 3-4). Ces événements se produisent déjà, comme nous avons pu le constater avec les inondations dans la Montérégie au printemps 2011, les problèmes sérieux d'érosion des berges sur la Côte Nord dans les dernières années ainsi que l'hiver particulièrement doux et la sécheresse de 2012. Ces événements extrêmes ont des conséquences désastreuses entre autres pour les infrastructures et les récoltes. Outre les événements extrêmes, la *Stratégie gouvernementale d'adaptation pour les changements climatiques 2013-2020* (SGACC 2020) prévoit aussi les événements climatiques probables et possibles suivants :

- une diminution du couvert de glace et de la période d'englacement;
- un raccourcissement de la durée de la saison hivernale;
- une diminution de la fréquence et de l'intensité des vagues de froid;
- une accélération de la fonte du pergélisol;
- des périodes de canicule plus fréquentes et plus chaudes;
- des niveaux d'eau extrêmes en zones côtières lors des tempêtes;
- une augmentation des redoux hivernaux;
- une augmentation des fluctuations des niveaux d'eau (fortes crues et étiages plus bas) causant de l'érosion dans les cours d'eau;
- un déplacement vers le nord de la trajectoire des tempêtes;
- une augmentation du nombre total de tempêtes tropicales et des ouragans plus intenses;
- une prolongation des périodes de sécheresse estivale (SGACC 2020,3).

Les changements climatiques auront des impacts sur l'environnement bâti, c'est-à-dire les infrastructures, comme l'érosion des routes, la fermeture de tronçons en raison d'inondations, les débordements des égouts municipaux, les prises d'eau potable, ainsi que sur les écosystèmes et espèces.

La disparition progressive de la glace de mer et la fonte du pergélisol dans le Nord québécois ont aussi des impacts sur la vie des Autochtones, les écosystèmes, les infrastructures et les bâtiments. Les changements climatiques auront aussi des impacts sur la qualité de l'eau et le trafic dans la voie maritime du Saint-Laurent (étiage extrême possible) et sur la répartition des vecteurs de maladies humaines (p. ex. maladie de Lyme) (PACC 2020, 3-4).

Certains secteurs de l'économie québécoise seront plus affectés que d'autres par les changements climatiques, notamment l'agriculture, l'exploitation de ressources naturelles (forêts, mines), la production hydroélectrique et le tourisme. Selon le gouvernement québécois, les changements climatiques peuvent aussi avoir des impacts sur « la vitalité des entreprises » (SGACC, 8), surtout si celles-ci ont une dépendance envers les infrastructures de transport, les ressources naturelles, l'eau et l'énergie, bien que de nouvelles opportunités puissent se concrétiser en fonction des nouvelles réalités climatiques, notamment dans le domaine de produits et services reliés à l'adaptation aux changements climatiques (SGACC, 8).

Les émissions de GES au Québec s'élevaient à 81,8 Mt éq. CO₂ en 2009, ce qui équivaut à 10,4 tonnes de GES par habitant. Le secteur des transports (surtout le transport routier) est responsable de 43,5% des émissions de GES au Québec, celui de l'industrie de 28%, le secteur du bâtiment de 14%, l'agriculture de 7,9%, les matières résiduelles de 5,9% et finalement, le secteur de l'électricité émet 0,8% des émissions de GES au Québec. La grosse part des émissions de GES (70%) provient de la production et la consommation de carburants et de combustibles (PACC 2012, 7).

Comme nous le verrons dans ce rapport, les impacts des changements climatiques ne sont pas vécus de la même façon par les femmes et les hommes et ceux-ci ont des rôles différents à jouer dans l'atténuation des GES à l'origine du réchauffement planétaire. Les instruments et les organismes internationaux reconnaissent l'importance d'intégrer une dimension de genre dans la lutte aux changements climatiques. Pourtant, les politiques et mesures législatives adoptées par le Québec sont toujours silencieuses sur la dimension de genre à la lutte aux changements climatiques. Le Réseau des femmes en environnement a donc amorcé cette recherche.

Objectifs de la recherche

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

- 1) Identifier les enjeux et préoccupations des Québécoises quant aux changements climatiques;

- 2) Bâtir un argumentaire sur l'importance des liens entre le genre et les changements climatiques, l'articulation du genre étant vue ici comme un atout dans une gestion adaptée des effets des changements climatiques, dans la mise en place de changements dans les comportements et dans l'identification d'innovations sociales;
- 3) Consolider un réseau québécois de collaboration et d'action politique sur la problématique du genre et des changements climatiques, réunissant des groupes de femmes et des groupes environnementaux, ainsi que des décideurs politiques et économiques dans le domaine des changements climatiques.

Questions de recherche

Considérant la problématique exposée, les besoins du Réseau des femmes en environnement et les objectifs de la recherche, les questions de recherche portent sur l'identification des enjeux et des préoccupations des Québécoises quant aux changements climatiques et des rôles que les Québécoises et les Québécois peuvent jouer dans la lutte aux changements climatiques. La recherche explore aussi les façons dont les questions de genre sont prises en compte dans la lutte aux changements climatiques par les groupes environnementaux ainsi que les décideurs politiques.

Comme les groupes de femmes et les groupes environnementaux avec lesquels nous avons communiqué et fait des rencontres ne semblaient pas promouvoir la dimension de genre dans les changements climatiques, nous avons également cherché à comprendre pourquoi. Finalement, le projet propose des pistes de recherche ainsi que des avenues afin que la dimension de genre soit intégrée aux lois, politiques et actions québécoises en matière de changements climatiques, et ce, afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'efficacité des mesures.

Méthodologie

La première étape de cette recherche exploratoire fut une recherche bibliographique et documentaire dans le but d'approfondir la problématique, d'identifier les enjeux reliés à une analyse de genre des changements climatiques au Québec, comme pays nordique et développé, et de dresser le cadre politique et juridique actuel. Le corpus documentaire examiné a été tiré de plusieurs disciplines, notamment la sociologie, l'écologie politique, le droit et l'économie politique, et de plusieurs niveaux, soit québécois, canadien et international. La recherche bibliographique a eu aussi pour but d'identifier les débats théoriques entourant une approche genrée des changements climatiques.

La deuxième étape du projet a été de communiquer, après sélection, avec des groupes de femmes, des groupes environnementaux et des décideurs-es et d'organiser des ateliers (« focus groups ») afin de discuter des enjeux de genre et changements climatiques. Comme la plupart des groupes avec lesquels nous avons communiqué n'étaient pas intéressés à participer ou n'étaient pas disponibles pour les dates choisies, nous avons changé de stratégie de collecte de données et avons effectué des entrevues individuelles semi-dirigées avec des représentants-es de ces groupes. Le but de ces entrevues était d'identifier les enjeux et préoccupations de ces groupes quant à la problématique de genre dans la lutte aux changements climatiques, ainsi que les raisons pour lesquelles ces préoccupations n'existaient pas, le cas échéant.

Nous avons donc rencontré des personnes représentant cinq groupes environnementaux œuvrant au Québec (Équiterre, Greenpeace, Réseau des groupes écologistes du Québec, Réseau des femmes en environnement, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), de cinq groupes de femmes (Fédération des femmes du Québec, Femmes en parcours innovateurs, Conseil des Montréalaises, Association féminine d'éducation et d'action sociale, Fédération des agricultrices du Québec), et cinq personnes que nous pourrions classer dans la catégorie de décideurs-es (un maire, préfet et président de la CRÉ de sa région, une mairesse, deux fonctionnaires du gouvernement québécois, une conseillère municipale et représentante du Réseau des élues de la Montérégie)². Les rencontres se sont déroulées entre décembre 2011 et septembre 2012.

Le genre comme outil d'analyse

Lexique

Genre:

« Le genre fait référence aux opportunités et attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes, les hommes, entre les filles et les garçons ainsi qu'aux relations entre femmes et entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont des constructions sociales. Cela signifie que ce sont des constructions et des produits de la société et, en cela, ils peuvent être modifiés et transformés. » (Skinner 2012, 10 – traduction de la définition d'ONU Femmes). Pour la définition originale anglaise d'ONU Femmes, voir :

<http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>)

² Le Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été contacté à l'été 2012 mais personne n'était disponible pour une rencontre dans le temps prévu pour la recherche.

L'égalité entre les sexes est définie dans la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes comme suit :

« Depuis quelques années, on conçoit l'égalité comme une notion qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. » (Politique égalité 2006, 26).

Pour atteindre l'égalité, le Conseil du statut de la femme du Québec admet qu'il est « essentiel d'admettre que la société établit une différence entre le groupe des femmes et celui des hommes, que cette distinction est systémique et qu'elle est aggravée par d'autres facteurs telles l'origine ethnique et l'orientation sexuelle. » (ACSF 2011, 21).

L'analyse différenciée selon les sexes est définie par le Secrétariat à la condition féminine comme suit :

« ... un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions dans les lieux décisionnels de la société sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. » (Secrétariat à la condition féminine 2007, 4).

Il est important de signaler que les différences dans les perceptions, attitudes et rôles des femmes et des hommes dans la lutte aux changements climatiques peuvent être en grande partie expliquées par les rapports sociaux de sexe, les stéréotypes sexuels et la division sexuée du travail (les femmes étant encore en grande partie responsables des tâches ménagères et des soins de la famille). Ces différences doivent être prises en compte lors de l'adoption de politiques et législations dans la lutte aux changements climatiques afin d'éviter d'exacerber les inégalités qui existent déjà entre les femmes et les hommes. Par contre, il faut aussi analyser les dynamiques et les structures sociétales à la base de ces différences afin d'éviter de reproduire les stéréotypes sexuels et de pouvoir atteindre l'égalité des sexes (EIGE 2012, 18). Il s'agit donc d'examiner à la fois l'impact du genre sur les politiques de lutte aux changements climatiques afin que celles-ci soient le plus efficaces possible,

ainsi que l'impact de ces politiques sur les relations entre les sexes, sur l'égalité des femmes et des hommes, et sur les inégalités sociales plus généralement.

En effet, plusieurs des participantes rencontrées ont souligné qu'il était important de considérer les impacts des changements climatiques sur les hommes et les femmes, ainsi que les rôles des hommes et des femmes dans la réduction des GES. L'approche de genre et non « femmes » est donc privilégiée par les personnes rencontrées et constitue l'approche choisie pour notre analyse, qui tentera d'examiner les dimensions et les implications du genre sur les différents enjeux reliés aux changements climatiques et non simplement les différences entre les hommes et les femmes (EIGE 2012, 18).

Il faut aussi se rappeler que d'autres facteurs tels que la classe socioéconomique, l'éducation, les revenus, les conditions de travail et de vie, ainsi que des facteurs reliés à l'âge, la race, l'ethnicité et la culture doivent aussi être intégrés à une analyse de genre (EIGE 2012,18).

Une analyse de genre comme celle que nous proposons ici est forcément basée sur les stéréotypes sexuels quant aux rôles des femmes et des hommes dans la société et la famille. Que les stéréotypes sexuels soient la cause ou la conséquence de l'inégalité entre les sexes (ACSF 2010,28; Descarries & Mathieu 2010), il demeure qu'une analyse de genre comporte le danger de renforcer ces stéréotypes au lieu de les déconstruire. Par contre, le danger de ne pas intégrer une dimension de genre à l'enjeu des changements climatiques aux lois et politiques gouvernementales est plus grand. En effet, les politiques et mesures que propose le gouvernement québécois risquent de porter atteinte aux femmes et aux pauvres, entre autres, et donc de discriminer de façon indirecte, si elles sont appliquées de façon neutre. De plus, les mesures incitatives et les campagnes d'éducation des citoyennes et citoyens dans la lutte aux changements climatiques seront probablement plus efficaces si elles sont ciblées. Dans cette optique, une analyse de genre s'impose.

Résultats

Sans vouloir généraliser, voici les principaux points ressortis des entrevues réalisées dans le cadre de ce projet de recherche :

- Les groupes environnementaux auxquels nous avons parlé ne se préoccupent pas des questions de genre;
- Les groupes de femmes auxquels nous avons parlé ne se préoccupent pas directement des changements climatiques, bien que certains soient interpellés

par des questions environnementales, surtout si celles-ci ont un impact sur la santé des femmes ou la qualité de vie;

- Un examen des documents émanant des ministères plus directement concernés par les changements climatiques (MDDEFP et MRNF) révèle que ces ministères ne semblent pas se préoccuper pas des questions de genre;
- L'implantation de l'ADS dans les actions gouvernementales suit une approche par projet, surtout dans les ministères concernés par les questions sociales (aîné(e)s, immigration, santé);
- Le MDDEFP et le MRN n'ont pas encore de projet d'implantation d'ADS;
- Parmi les membres des conseils municipaux que nous avons rencontrés, certains sont conscients des enjeux des changements climatiques et des répercussions sur les municipalités, par exemple sur les conduites pluviales;
- Par contre, il existe encore une certaine confusion en ce qui concerne les causes et les impacts des changements climatiques (par exemple, avec la couche d'ozone) auprès de quelques personnes rencontrées;
- Les personnes que nous avons rencontrées ne connaissaient pas les liens entre le genre et les changements climatiques, sauf pour certaines militantes dans le milieu environnemental, mais celles-ci se sentent isolées;
- Les enjeux de genre et les enjeux environnementaux sont donc encore traités en silos, sauf pour les questions environnementales touchant directement la santé des femmes;
- Il est important de considérer les impacts des changements climatiques sur les hommes **et** les femmes, ainsi que les rôles des hommes **et** des femmes dans la réduction des GES. L'approche genre et non « femmes » est donc privilégiée par les personnes rencontrées;
- Les impacts des changements climatiques sont perçus comme étant lointains en temps et en espace;
- Le discours autour des changements climatiques est technique et non accessible;
- Plusieurs personnes interviewées ont mentionné l'importance de vulgariser le discours et de le rendre « pratico-pratique »;

- Pour que les individus (hommes et femmes) jouent un rôle dans la lutte aux changements climatiques, il faut leur expliquer ce qu'ils peuvent faire au quotidien;
- Les femmes doivent avoir une place paritaire dans les instances décisionnelles puisqu'elles représentent la moitié de la population;
- Plusieurs des personnes rencontrées pensent que les femmes décident autrement que les hommes, entre autres sur les enjeux environnementaux;
- Afin d'inciter les ministères concernés par les changements climatiques à intégrer la dimension genre, la *Loi sur le développement durable* devrait être modifiée pour y inclure spécifiquement l'égalité entre femmes et hommes.

Cadre politique et juridique actuel

En tant que signataires d'instruments de droit international dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'égalité des femmes, les gouvernements canadien et québécois ont des obligations quant à l'intégration de la dimension de genre dans la lutte aux changements climatiques.

Cadre international

Le Canada et le Québec ont d'abord signé la ***Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*** (CEDEF) et son Protocole facultatif en vertu desquels ils s'engagent à ce que leurs corpus législatifs soient exempts de discrimination envers les femmes.

Le Programme d'action adopté à Beijing à la 4^e Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes en 1995, et signé par le Canada et le Québec, établit aussi un lien solide entre les femmes et l'environnement. Le Programme d'action articule en trois volets les obligations des États à l'égard des femmes dans le domaine de l'environnement:

1. *Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux;*
2. *Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable;*
3. *Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes. (Beijing 1995, Objectifs K.1-K.3).*

Le Québec a d'ailleurs réaffirmé son engagement envers les objectifs du Programme d'action lors du 10^e anniversaire de la Conférence (ACSF 2011, 19).

De plus, le Canada a adhéré aux *Objectifs du millénaire pour le développement*. Le troisième objectif que le Canada et le Québec se sont engagés à atteindre d'ici 2015 est la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, entre autres en favorisant la participation de celles-ci dans les instances politiques (ACSF 2011, 18).

L'intégration de la dimension genre, ou plutôt du rôle des femmes dans l'action internationale pour la protection de l'environnement, date du Sommet de la Terre à Rio en 1992. La *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* reconnaît très sommairement le rôle des femmes:

« Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. »

De plus, le Programme d'Action 21, aussi adopté à Rio, consacre un chapitre entier au rôle des femmes dans le développement durable. La Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques (CNUCC), aussi adoptée à Rio en 1992, et son Protocole de Kyoto de 1999, ne mentionnent pourtant pas les femmes ou le genre. Ce n'est que plusieurs années plus tard, à la 7^e Conférence des Parties de cette convention tenue à Marrakech en 2001, que la **Décision 36/CP.7** rappelant la *Déclaration de Beijing*, reconnaît l'importance de la participation des femmes dans les organes décisionnels de la CNUCC et encourage les pays membres de la Convention de nommer des femmes dans ces postes (CNUCC 2001, para.26).

Depuis la Conférence des Parties de Bali en 2007, les instruments internationaux adoptés en vertu de la CNUCC intègrent une dimension de genre. À cette rencontre des parties, le groupe Global Gender and Climate Alliance (GGCA) a été formé afin de s'assurer que les politiques, les décisions et les initiatives visant la lutte aux changements climatiques intègrent la dimension de genre, et ce, à tous les niveaux décisionnels. Également, lors de cette même réunion, le groupe Gender & Climate Change a été créé. Il s'agit du plus gros réseau de femmes, de chercheurs-es et d'activistes œuvrant pour la justice climatique en matière de genre. Par la création de ces organisations, la communauté internationale reconnaît que la question du genre est au cœur de la problématique du climat (Hemmati 2008).

De plus, la **Décision 1/CP.16**, adoptée à Cancun lors de la 16^e Conférence des parties à la CNUCC, constate que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes sont importantes dans tous les aspects de la lutte aux changements climatiques :

7. *Reconnaît* que de multiples parties prenantes doivent être mobilisées aux niveaux mondial, régional, national et local, qu'il s'agisse de gouvernements, y compris les administrations infranationales et locales, d'entreprises privées ou de la société civile, dont les jeunes et les personnes handicapées, et **que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes et des peuples autochtones** sont d'une grande importance pour agir efficacement sur tous les aspects des changements climatiques;

12. *Affirme* que l'action renforcée pour l'adaptation devrait être engagée conformément à la Convention, suivre une démarche impulsée par les pays, **soucieuse de l'égalité des sexes**, de caractère participatif et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, tenir compte et s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques disponibles et, selon qu'il conviendra, des connaissances traditionnelles et autochtones, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures sociales, économiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu; (CNUCC 2011, paras 7 et 12).

Cadre québécois

Malgré le cadre international que nous venons de voir, le Québec n'intègre pas une dimension de genre dans ses lois et politiques de lutte aux changements climatiques. En effet, en examinant le cadre législatif et politique québécois, nous constatons que les cloisons entre la protection environnementale, la lutte aux changements climatiques et l'égalité des sexes sont toujours étanches. En effet, les politiques, plans d'action et stratégies concernant l'égalité des sexes ne ciblent pas la protection de l'environnement. De même, les lois, politiques, stratégies et plans d'action visant la lutte aux changements climatiques n'intègrent pas une approche genrée. Pourtant, le Québec s'est donné des obligations, objectifs et outils afin d'être en mesure de le faire.

Tout d'abord, la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit la discrimination selon le sexe et précise dans son préambule (depuis 2008) que les droits de la Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes. De plus, des politiques gouvernementales en matière d'égalité existent depuis la fin des années 70. Plus récemment, le gouvernement québécois a adopté une politique gouvernementale en 2006 et deux plans d'action gouvernementaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010 et 2011-2015, ce dernier comprenant plus de 100 actions sous 7

orientations et alliant 26 ministères et organismes (le MDDEFP et le MRN ne se retrouvent pas sur cette liste, mais constituent des « ministères collaborateurs »).

La *Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes* prône l'approche transversale, exigeant que « les actions gouvernementales à portée générale soient pensées et conçues en tenant compte de leur effet sur les femmes et les hommes, dans le but d'éviter qu'elles entraînent un creusement des inégalités. » (ACSF 2011, 34). Autrement dit, une analyse différenciée selon les sexes devrait être effectuée pour toutes les politiques et actions gouvernementales afin d'éviter que les impacts de celles-ci aggravent les inégalités existantes entre les femmes et les hommes. Chacun des ministères et organismes étatiques en est responsable (ACSF 2011, 36). Le Conseil du statut de la femme, dans un avis publié en 2011, fait les recommandations suivantes concernant l'égalité des sexes :

10. Que le Conseil exécutif exige des ministères et organismes que tout mémoire déposé au Conseil des ministres comprenne une nouvelle section décrivant l'influence de la mesure envisagée sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

11. Que les ministères et les organismes se voient accorder des ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir l'application de l'analyse différenciée selon les sexes et permettre que cette analyse soit réalisée efficacement.

12. Que des spécialistes en analyse différenciée selon les sexes soient mis à la disposition des ministères et des organismes par le Secrétariat à la condition féminine en nombre suffisant pour soutenir l'appropriation de cette approche par ceux-ci ainsi que la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'analyse différenciée selon les sexes.

...

Le gouvernement québécois a aussi adopté un *Plan d'action en matière d'ADS 2011-2015*. Par contre, les ministères ayant effectué ou envisagé les actions concernant l'ADS ne comprennent ni le MRN ni le MDDEFP. Des 35 actions visant une ADS que l'on retrouve au plan d'action, une seule est reliée (indirectement) à la lutte aux changements climatiques, soit la planification des transports en commun. Cette action vise entre autres l'adaptation de l'ADS aux politiques de transport en commun afin d'assurer l'accès des femmes à la santé, à l'éducation et au marché du travail. On peut constater que le plan d'action en matière d'ADS s'applique surtout à des actions émanant des ministères et organismes œuvrant dans le pilier typiquement « social » du développement durable, même si l'idée originale de l'approche transversale était d'impliquer tous les ministères et organismes gouvernementaux. Le cadre législatif est peut-être insuffisant pour inciter tous les ministères à appliquer ces politiques, puisque la *Loi sur le développement durable*, qui établit un cadre législatif pour toutes les décisions du gouvernement québécois et mentionne parmi

les principes directeurs l'égalité sociale, ne mentionne pas spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Malgré les outils adoptés par le gouvernement québécois pour l'égalité des sexes, les politiques et les plans d'action québécois en matière de lutte aux changements climatiques sont silencieux sur celle-ci et n'intègrent pas une analyse différenciée selon les sexes.

Le *Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020* (PACC 2020) vise deux grandes actions au Québec : la réduction des émissions de GES et l'adaptation (ou l'amélioration de la résilience) aux changements climatiques.

Sur le plan de réduction des GES, le Québec s'est fixé une cible de 20% de réduction de GES sous le niveau de 1990 et ce, avant l'année 2020.

Le PACC 2020 mise sur des interventions transversales et sectorielles qui se prêteraient pourtant à l'intégration du genre, notamment l'aménagement du territoire et la gestion des risques, le développement de connaissances, de savoir-faire et de technologies, de sensibilisation et de formation, ainsi que les interventions dans les secteurs des transports, des bâtiments, des matières résiduelles et l'agriculture (PACC 2020, 6). De plus, il mentionne la participation des individus :

Par son pouvoir d'influencer et de modeler nos choix de gouvernance, de production et de consommation, chacun et chacune d'entre nous peut agir pour orienter la société québécoise dans la voie du développement durable. La participation aux débats de société pour faire valoir la prise en compte des changements climatiques, le choix de produits locaux et peu intensifs en carbone ou encore l'utilisation de l'autobus ou du vélo pour les déplacements entre le travail et la maison sont des exemples d'actions concrètes en matière de changements climatiques et de développement durable. (PACC 2020, 15)

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction de GES, le PACC 2020 mise également sur les interventions de nature technique ainsi que sur les changements de comportements (PACC 2020, 20).

Malheureusement, le PACC est silencieux sur le genre, c'est-à-dire sur les impacts différenciés de ces interventions sur les femmes et les hommes et sur les différents rôles que ceux-ci peuvent jouer dans la réduction des émissions GES.

Concernant l'adaptation aux changements climatiques, le PACC 2020 identifie les enjeux principaux comme étant le bien-être de la population et des communautés, la

poursuite des activités économiques, la pérennité des bâtiments et des infrastructures et le maintien des services écologiques essentiels (PACC 2020, 7).

Le PACC 2020 fait aussi référence à plusieurs autres politiques et stratégies (p. ex. matières résiduelles, développement durable, recherche et innovation, etc.), mais ne fait aucune référence aux plans d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'ADS. Pourtant, on fait référence aux « effets sanitaires accrus de la pollution atmosphérique et des inégalités sociales » (PACC 2020, 14).

En ce qui concerne le développement des connaissances, le PACC 2020 mentionne la création d'un programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des changements climatiques « en regard de plusieurs secteurs économiques » et sur l'étude du rapport coût-bénéfice des mesures d'adaptation (PACC 2020, 14). Encore une fois, l'importance d'intégrer la dimension de genre n'est pas reconnue.

De plus, le PACC reconnaît l'importance de la diffusion des connaissances et des outils de sensibilisation et prévoit entre autres la création d'un site Internet gouvernemental d'informations sur les changements climatiques (PACC 2020, 15). Malgré les liens qui existent entre le genre et les perceptions et les attitudes des individus envers les changements climatiques, comme nous le verrons plus bas, le PACC n'en fait pas mention.

Le gouvernement québécois a également adopté la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* (SGACC) afin d'assurer que la population québécoise soit en mesure de s'adapter aux impacts des changements climatiques. La SGACC repose sur les mêmes grands enjeux que le PACC et établit huit orientations :

- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques à l'administration publique;
- Développer les connaissances et les savoir-faire (sur ce point, la Stratégie note l'importance de mieux documenter les impacts sociaux et économiques des changements climatiques);
- Sensibiliser et former;
- Aménager le territoire et gérer les risques de façon à réduire les vulnérabilités;
- Maintenir la santé des individus et des communautés;
- Préserver la prospérité économique;

- Renforcer la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures;
- Conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes.

Bien que plusieurs de ces enjeux et orientations comprennent une dimension de genre indéniable, comme le PACC 2020, la SGACC demeure silencieuse quant au genre dans l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, la SGACC reconnaît que certaines personnes plus vulnérables sont susceptibles de subir davantage les impacts des changements climatiques, comme les personnes qui sont en mauvaise santé, les personnes habitant des logements en mauvais état, les pauvres, les enfants et les personnes âgées (SGACC, 5), sans toutefois mentionner que la plupart du temps, ces personnes vulnérables sont des femmes. L'augmentation des îlots de chaleur urbains et leurs impacts néfastes sur la santé sont aussi reconnus (SGACC, 5), mais le fait que les femmes soient plus touchées par ces phénomènes que les hommes passe sous silence.

Afin de s'adapter aux changements climatiques, le gouvernement québécois dit qu'il est important de réduire les vulnérabilités des « composantes sensibles » (et donc de bien évaluer celles-ci), notamment les individus, et d'accroître la résilience de celles-ci (SGACC, 12-13). Or, comme nous allons le voir, en raison des inégalités encore existantes entre les femmes et les hommes, celles-ci sont plus susceptibles d'être vulnérables aux impacts des changements climatiques, ce qui n'est malheureusement pas reconnu dans la stratégie gouvernementale.

Force est de constater que le cadre juridique et politique actuel pour la lutte aux changements climatiques au Québec n'intègre pas la dimension de genre, même si le gouvernement québécois a mis sur pied des plans d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'implantation de l'ADS. Il semble que les enjeux sociaux et environnementaux soient encore traités en silos et que l'approche transversale prônée par le gouvernement n'est pas encore appliquée aux changements climatiques. De plus, il semble que les actions du gouvernement en matière d'égalité des sexes ou d'ADS sont pour la plupart relayées au pilier social du développement durable et ne sont pas intégrées au pilier environnemental. L'absence de la dimension environnementale dans la politique sur l'égalité est même soulignée par le Conseil du statut de la femme (ACSF 2011, 131), qui fait d'ailleurs les recommandations suivantes dans son avis publié en 2011:

61. Que le prochain plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intègre la question environnementale et ses liens avec la santé des femmes et la santé reproductive :

...

- *en ajoutant des actions à l'orientation 6, Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles :*

- *favoriser la nomination de femmes ainsi que la prise en compte de leurs préoccupations et de leurs besoins dans les instances traitant des questions énergétiques et environnementales.*

62. *Que le prochain plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes traite de la question de l'égalité en matière de développement durable :*

- *en ajoutant une nouvelle orientation, Pour une approche gagnante et égalitaire de développement durable, dans laquelle on pourrait trouver les objectifs suivants ou les actions suivantes :*

- *que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs inclue l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa démarche de développement durable, notamment en développant des outils afin de soutenir les ministères et les organismes dans l'application du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs plans d'action;*

- *qu'une formation concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes en matière de développement durable soit développée et offerte aux ministères, aux organismes gouvernementaux et dans les lieux décisionnels régionaux et locaux;*

- *qu'à partir de l'exemple des pays nordiques, comme la Suède, un argumentaire soit développé concernant le lien entre l'égalité entre les femmes et les hommes et la prospérité économique du Québec dans un contexte de développement durable;*

- *que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dont le plan d'action de développement durable prévoit, entre autres, d'accompagner les conférences régionales des élus dans la prise en compte des principes de développement durable lors de la mise en œuvre et de la révision de leurs plans quinquennaux de développement, favorise aussi l'intégration du principe d'égalité entre les femmes et les hommes;*

- *que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'assure de favoriser l'intégration des femmes à toutes les étapes du développement de nouvelles technologies;*

- *que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine encouragent les ministères et les organismes nationaux et régionaux à utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et à inclure les femmes dans les processus de développement de politiques et d'outils dans le cadre des changements climatiques ou d'autres problématiques environnementales. (ACSF 2011, 141-42)*

L'absence de reconnaissance des liens entre le genre et la lutte aux changements climatiques

Les lois et politiques visant la lutte aux changements climatiques ne font donc pas les ponts nécessaires avec les politiques et stratégies gouvernementales en terme d'égalité entre les sexes. Le résultat est l'absence d'analyse des enjeux de genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec³. De plus, le MDDEFP et le MRN n'ont pas encore appliqué le *Plan d'action en matière d'ADS* à leurs activités (PAADS 2011; entrevue avec Mme Gendreau du SCF).

L'absence de reconnaissance des liens entre le genre et les changements climatiques dans les lois et politiques gouvernementales est aussi constatée dans la société québécoise. En effet, en communiquant avec les groupes de femmes et les groupes environnementaux afin de solliciter leur participation aux groupes de discussion originalement planifiés, nous nous sommes rapidement aperçues que la problématique de genre et changements climatiques était méconnue par la plupart d'entre eux. Les changements climatiques ne sont pas présents dans les luttes des groupes de femmes. Les groupes de femmes se préoccupent des questions environnementales surtout lorsque celles-ci sont reliées à la santé des femmes et des enfants, à la qualité de vie (au niveau des quartiers, par exemple les espaces verts), ou encore à l'accessibilité des services publics (par ex. le transport en commun). Par exemple, l'Afeas a adopté des propositions sur plusieurs questions environnementales reliées à la santé et la qualité de vie, comme par exemple les produits toxiques dans les cosmétiques, la qualité de l'eau et la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly. L'Afeas a aussi encouragé des « projets rassembleurs » comme la campagne « du Québécois dans mon cabas »⁴ qui bénéficient indirectement la lutte aux changements climatiques. De même, la Fédération des femmes du Québec comprend dans sa plate-forme politique la revendication du droit à un environnement sain, un des « droits fondamentaux pour les femmes »⁵.

Les enjeux de genre ne font pas partie des préoccupations des groupes environnementaux agissant dans la lutte aux changements climatiques, à l'exception de quelques femmes impliquées dans ces mouvements. Cependant, les gens

³ Eyzaguirre fait le même constat pour les politiques canadiennes, à l'exception de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le financement de projets de lutte aux changements climatiques dans des pays en développement : Voir Eyzaguirre, 2008, 3.

⁴ Projet rassembleur 2008-2009 : <http://www.afeas.qc.ca/que-faisons-nous/dossiers-prioritaires/projet-rassembleur-2008-2009-lachat-chez-nous-du-quebecois-dans-mon-cabas/>

⁵ Voir la mission et les objectifs de la FFQ : <http://www.ffq.qc.ca/a-propos/qu%E2%80%99est-ce-que-la-ffq/mission/>

rencontrés dans le milieu environnemental et dans le milieu des groupes de femmes ont tous exprimé un intérêt quant aux liens entre le genre et les changements climatiques.

Nous avons donc exploré avec les personnes rencontrées les explications possibles de l'absence de cette problématique au sein des groupes de femmes et des groupes écologistes.

D'abord, les changements climatiques demeurent un enjeu lointain en temps et en espace, les impacts de ceux-ci étant perçus comme uniquement subis par les populations des pays du « Sud » et relevant du futur. Bien que la température et les variations climatiques soient une préoccupation, surtout dans les régions rurales, les liens entre celles-ci et les changements climatiques ne sont pas toujours faits. L'exception à ce constat est bien évidemment les femmes, en majorité autochtones, du Nord québécois et canadien, qui ont été mentionnées par plusieurs participantes. Ce constat ne surprend pas si l'on compare avec les articles scientifiques sur la question des perceptions et de la compréhension des changements climatiques dans les pays développés, qui indiquent que la majorité des gens dans les pays développés perçoivent les changements climatiques comme concernant d'autres personnes dans d'autres pays et dans l'avenir (Wolf & Moser 2011, 548).

Les changements climatiques sont aussi mal compris et souvent confondus avec d'autres enjeux environnementaux, par exemple la pollution de l'air ou l'appauvrissement de la couche d'ozone (Wolf & Moser 2011, 548). En milieu agricole, la protection de l'eau en qualité et en quantité semble être l'enjeu principal, mais les liens entre celle-ci et les changements climatiques ne sont pas souvent faits. Par contre, un décideur dans le milieu municipal a expliqué que la fréquence accrue des pluies torrentielles, causée par les changements climatiques, a un impact sur la gestion du ruissellement des eaux, par exemple, dans la manière de creuser les fossés.

Une autre explication soulevée par certaines des personnes interviewées pour l'absence de liens entre le genre et les changements climatiques est que cet enjeu est couramment perçu comme hautement technique et scientifique, et que le discours est tenu par des experts. Une participante a même soulevé l'image de « Messieurs en sarraus » pour désigner les changements climatiques... Cet enjeu se retrouve loin du quotidien des gens en général, et des femmes en particulier. Certaines personnes rencontrées pensent qu'au Québec la plupart des gens ne voient pas comment les changements climatiques auront un impact sur leur vie ou comment ils peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES. Les impacts semblent lointains et les solutions surtout technologiques et techniques (Wolf & Moser 2011,

548 & 559). Cette perception est probablement fondée dans le discours politique, puisqu'à tous les niveaux, les solutions techniques, notamment le captage de carbone et le marché d'échange d'émissions de GES, semblent être favorisées par les décideurs-es politiques. Le discours techno-scientifique qui caractérise l'enjeu des changements climatiques est d'ailleurs critiqué par plusieurs auteures féministes puisqu'il sert entre autres à rendre les femmes et leurs préoccupations invisibles et même à les écarter des débats (MacGregor 2010; Dankelman 2002; Hemmati 2008). MacGregor souligne d'ailleurs que l'enjeu des changements climatiques a servi à masculiniser l'environnementalisme (MacGregor 2010).

De plus, certaines personnes rencontrées ont soulevé le fait que les changements climatiques sont un enjeu relié au secteur de l'énergie et que l'énergie est reliée directement au pouvoir. Cette relation intime entre la lutte aux changements climatiques et le pouvoir fait que cet enjeu demeure majoritairement une « affaire de gars ». Une participante travaillant au sein d'un groupe écologiste québécois a d'ailleurs indiqué qu'elle était la « seule fille » parmi les différents groupes québécois engagés spécifiquement dans la lutte aux changements climatiques. Selon cette participante, la délégation canadienne dans les négociations internationales portant sur les changements climatiques est aussi majoritairement composée d'hommes. Par exemple, à la dernière Conférence des Parties de la CNUCC, le pourcentage de femmes au sein des délégations nationales étaient d'au plus 30% et les femmes représentaient au plus 15% des chefs des délégations (Skinner 2012, 4). Le taux des employées de Ressources Canada et de Environnement Canada est inférieur à celui pour la fonction publique dans son ensemble (MacGregor 2010).

Il est aussi facile de constater que l'espace médiatique autour de l'enjeu des changements climatiques est occupé exclusivement par des hommes (p. ex. Steven Guilbeault, Sydney Ribaux et Hugo Séguin d'Équiterre, André Bélisle et Patrick Bonin de l'AQLPA).

Finalement, les groupes de femmes rencontrés ne se penchent pas sur l'enjeu des changements climatiques parce qu'ils manquent de ressources. En effet, plusieurs militantes ont souligné le fait que les subventions à ces groupes diminuent chaque année et que les ressources sont insuffisantes pour remplir leur mandat actuel. Les changements climatiques ne faisant pas spécifiquement partie de la mission des groupes de femmes, ceux-ci n'ont tout simplement pas les ressources pour en traiter.

Nous pouvons donc constater qu'à l'exception de quelques militantes, la plupart des acteurs dans les secteurs environnementaux ne sont pas sensibilisés à la question de genre dans la lutte aux changements climatiques et que les groupes de femmes ne se penchent pas activement sur l'enjeu des changements climatiques. Il semble donc

que les enjeux environnementaux et les enjeux de femmes demeurent dans leur silo respectif, bien qu'il existe une ouverture de part et d'autre quant à l'exploration de cette problématique. La première étape dans l'intégration du genre dans la lutte québécoise aux changements climatiques est donc la démonstration des liens qui existent entre le genre et les changements climatiques dans un contexte québécois ou nord-américain et la sensibilisation des gens œuvrant dans ces secteurs. De plus, comme il a été noté par l'une des personnes rencontrées, cette campagne d'éducation doit cibler les groupes écologistes et les groupes de femmes différemment.

Enjeux de genre reliés aux changements climatiques

Comme nous l'avons déjà soulevé, l'on considère surtout les changements climatiques comme un enjeu environnemental technique et lointain avec des solutions technologiques. Pourtant, cet enjeu environnemental est surtout un enjeu social, économique et politique, ayant des implications importantes pour la société, la justice sociale et l'égalité (Skinner 2012, 2).

L'intégration de la dimension genre dans les stratégies de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques est tout d'abord une question d'équité et d'égalité (EIGE 2012, 18). En effet, considérant les inégalités systémiques entre les femmes et les hommes, toute politique qui ne tient pas compte du genre risque de perpétuer ou même d'exacerber ces inégalités (Chalifour 2010, 173). Les femmes doivent avoir une place égale à celles des hommes dans la prise de décisions reliées aux changements climatiques, à tous les niveaux au sein des gouvernements aussi bien que dans la société civile. De plus, les femmes sont plus impliquées aux niveaux local et régional qu'elles ne le sont au niveau national ou international (Alber & Hemmati 2011, 3). Pour cette raison, et parce que la lutte aux changements climatiques passe forcément par des politiques municipales et régionales, une grande partie des décisions doivent être prises au niveau des municipalités et des régions.

Les enjeux de genre reliés aux changements climatiques peuvent être divisés en trois grandes catégories. D'abord, il y a les impacts différenciés entre les femmes et les hommes des changements climatiques. En effet, comme nous le verrons, des études démontrent que les impacts des changements climatiques ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes. Généralement plus pauvres, les femmes sont plus vulnérables à ces impacts. Ensuite, nous aborderons la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la contribution des femmes et des hommes à la lutte

aux changements climatiques. En troisième lieu, nous nous attarderons à la question de l'adaptation aux changements climatiques.

Impacts différenciés

Le droit international et les politiques québécoises parlent des impacts des changements climatiques en termes de « vulnérabilité ». Cette vulnérabilité est influencée par des facteurs telles la pauvreté, la discrimination et l'exclusion (Alber&Hemmati 2011, 3). Comme nous l'avons mentionné plus haut, la *Stratégie québécoise pour l'adaptation aux changements climatiques* vise aussi à protéger les populations les plus vulnérables des impacts. Or, puisqu'il existe encore des écarts de revenus entre les hommes et les femmes au Québec, les femmes vivent plus souvent dans la pauvreté que les hommes, surtout les femmes monoparentales et les femmes âgées de plus de 50 ans (ACSF 2011, 66-68). Cette insuffisance de revenus les rend donc plus vulnérables que les hommes aux impacts des changements climatiques. D'autres groupes susceptibles de ressentir une insuffisance de revenus sont les jeunes de 16-24 ans, les prestataires de l'aide sociale, les personnes seules, les minorités visibles, les personnes immigrantes et les populations autochtones (*ibid.*).

Par exemple, les canicules, qui seront de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, ont des impacts différents sur les femmes et les hommes. En effet, de nombreuses études dans différents pays développés démontrent que les plus affectés par les canicules sont les enfants en bas âge, les gens âgés, les malades et les pauvres. Puisque les femmes vivent plus souvent dans la pauvreté que les hommes (ACSF 2011, 24-25, 66-68 ; Conseil des Montréalaises 2009, 15), qu'elles vivent plus longtemps que ceux-ci et qu'elles assument plus souvent que les hommes la responsabilité des soins des enfants, des gens âgés et des malades, elles sont donc différemment affectées par les canicules que ne le sont les hommes (EIGE 2012; Pirard et al 2005). De plus, comme le rapporte Duncan, « [I]es hommes et les femmes ne réagissent pas de la même façon à la chaleur extrême. Les femmes transpirent moins, ont un taux métabolique plus élevé et des tissus adipeux sous-cutanés plus importants qui les empêchent de se rafraîchir aussi rapidement que les hommes. Elles sont donc moins tolérantes à un stress thermique imposé. » (Duncan 2008). Pourtant, le PACC 2020, qui veut améliorer la résilience de la population aux vagues de chaleur intense par des systèmes d'alerte téléphonique et par Internet, ne fait pas spécifiquement mention des femmes comme groupe de personnes « dites vulnérables ». Les mesures envisagées tiendront-elles compte des besoins spécifiques des femmes?

Les femmes sont aussi différemment touchées par les catastrophes naturelles que les hommes (Duncan 2008). Une étude de Neumayer et Plümper dans 141 pays a démontré que les catastrophes naturelles causent une diminution de l'espérance de vie des femmes, ce qui réduit considérablement l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes (Neumayer and Plümper 2007). Les auteures expliquent que ces impacts genrés sont causés par la vulnérabilité des femmes en raison de leur statut socioéconomique et des rapports sociaux de sexe; cet écart est donc réduit dans les pays où l'égalité de genre est atteinte (Skinner 2012; Neumayer and Plümper 2007). De plus, en raison de la division sexuée du travail domestique, les femmes risquent de porter le plus gros du poids des problèmes de santé reliés aux changements climatiques et des impacts des catastrophes naturelles dans leur rôle d'aidantes naturelles (par ex. les inondations en Europe en 2010 et l'ouragan Katrina aux États-Unis)(EIGE 2012, 19-20). Une étude citée par Eyzaguirre et réalisée en 2000 sur les impacts des inondations au Saguenay de 1996 démontre que les séquelles physiques et psychologiques étaient plus importantes pour les femmes que pour les hommes (Eyzaguirre 2008). En effet, les femmes doivent à la fois se rétablir de ces catastrophes naturelles et continuer à assumer leurs obligations familiales et extérieures. Les femmes vivent aussi des stress plus importants que ceux des hommes pendant et après un évènement météorologique extrême puisqu'elles sont les principales dispensatrices de soin (Duncan 2008). Les catastrophes naturelles sont aussi souvent accompagnées d'un accroissement de la violence envers les femmes (Duncan 2008).

Les changements climatiques risquent aussi d'avoir des impacts sur les ressources en eau et sur la sécurité alimentaire. L'agriculture en subira aussi les impacts, qu'ils soient positifs (p. ex. saisons plus longues) ou néfastes (p. ex. sécheresses). Des études effectuées en Australie par Alston ont démontré que les impacts des changements climatiques sur l'agriculture sont genrés. En effet, les femmes jouent un rôle essentiel dans la survie des fermes familiales par leur travail sur la ferme, leur contribution aux revenus de la ferme par leur emploi à l'extérieur, ainsi que leur implication dans la communauté et par leurs travaux ménagers (Alston 2011, 66). Alston démontre que les impacts des sécheresses sur l'agriculture, causées par les changements climatiques, sont vécus différemment par les femmes et par les hommes. Les hommes doivent travailler de plus longues heures sur la ferme pour s'adapter aux conditions difficiles, ce qui les mène à l'isolement et la dépression. Les femmes demeurent impliquées dans la communauté et souffrent moins d'isolement, mais elles se préoccupent beaucoup de la santé des membres de la famille (surtout leur conjoint), souvent au détriment de leur propre santé. De plus, le manque d'eau et l'incertitude que celle-ci engendre pour la survie de la ferme causent des crises d'identité et des niveaux de stress élevés chez les fermiers, tandis que les femmes

travaillent à temps double (dans un emploi et sur la ferme) afin d'assurer la survie de la ferme (Alston 2011, 67). Malgré une urbanisation croissante, en milieu rural, la ferme familiale étant encore très présente dans le portrait de l'agriculture québécoise, il faudrait s'interroger sur les impacts différenciés des changements climatiques sur la vie des agriculteurs et agricultrices et de leurs familles.

Nous savons aussi que les communautés vivant dans l'Arctique subissent des changements radicaux dans leurs modes de vie traditionnels en raison des changements climatiques. Par exemple, les hommes et les femmes sont ainsi forcés de quitter leurs communautés pour aller chercher du travail ailleurs (EIGE 2012, 20). Or, comme le soulèvent Dowsley et ses co-auteurs quant aux impacts des changements climatiques sur la vie des Inuits dans l'Arctique, les effets documentés sont surtout ceux qui affectent les hommes, comme ceux reliés aux territoires de chasse et de déplacements (Dowsley et al. 2010). Dans l'une des rares études sur les impacts des changements climatiques sur les femmes Inuits, Beaumier et Ford expliquent que ceux-ci ont un impact direct sur la capacité de ces femmes à nourrir leur famille et leur communauté (Beaumier and Ford 2010). Desbiens et Simard-Gagnon ont également documenté les impacts des changements climatiques sur la relation qu'ont les femmes inuites au territoire et sur les pratiques territoriales comme la cueillette de petits fruits (Desbiens & Simard-Gagnon 2012).

Les études que nous avons recensées démontrent donc que le genre a un impact sur la vulnérabilité et la résilience des individus aux conséquences des changements climatiques. L'absence d'analyse différenciée selon les sexes des impacts des changements climatiques risque donc d'exacerber les inégalités sociales existantes (EIGE 2012, 18).

Pistes de recherche

- ADS des impacts des événements climatiques extrêmes (p. ex. canicules, sécheresses, pluies torrentielles)
 - ADS des impacts sur la santé
 - ADS des impacts sur le travail non rémunéré
 - ADS des impacts sur l'économie régionale
- ADS des impacts des changements climatiques sur les populations nordiques
- ADS des impacts des changements climatiques

L'atténuation

Le deuxième élément dans l'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques est la réduction des émissions de GES afin d'atténuer les impacts à venir. Cette lutte doit être entreprise par toutes les sphères de la société, c.-à-d. les gouvernements, les industries, les entreprises, les citoyennes et citoyens. Bien sûr, une réglementation stricte des émissions de GES s'avère nécessaire et a déjà été amorcée par plusieurs paliers gouvernementaux, mais d'autres mesures telles que l'éducation et les actions individuelles sont aussi essentielles. Or, l'intégration de la dimension de genre dans les différentes mesures est importante, pour plusieurs raisons. D'abord, l'intégration du genre est nécessaire afin d'assurer le succès des mesures de réduction de GES et des campagnes de sensibilisation puisque les femmes et les hommes ont différentes perceptions de l'enjeu et des solutions envisageables. Ensuite, l'intégration de la dimension de genre est essentielle afin d'éviter que le poids des mesures et des politiques adoptées afin de réduire les GES ne soit porté de façon disproportionnelle par les femmes. Bref, les mesures de réduction adoptées ne doivent pas exacerber les inégalités sociales.

Perceptions des changements climatiques

Bien que la grosse part de la lutte aux changements climatiques revienne aux secteurs des transports et de l'industrie (voir PACC 2020), les individus ont aussi un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de GES (y compris dans le secteur des transports). De même, ce sont des individus qui devront s'adapter aux impacts des changements climatiques (Wolf & Moser 2011, 547). Il est important de noter que les actions de réduction de GES des individus sont influencées par le niveau d'éducation, les revenus, le statut social, la division (sexuée) du travail dans les foyers et les rôles attribués aux hommes et aux femmes (EIGE 2012, 25).

La compréhension, les perceptions et les attitudes des individus quant aux changements climatiques sont essentielles à la lutte aux changements climatiques, autant au niveau de la réduction des GES que de l'adaptation. Une étude de McCright aux États-Unis, effectuant une revue des sondages Gallup de 2001 à 2008, conclut que les femmes ont une meilleure compréhension du phénomène des changements climatiques et expriment une plus grande préoccupation pour cet enjeu que les hommes (McCright 2010). La revue des études empiriques sur les perceptions des changements climatiques et les stratégies de communication effectuée par Wolf et Moser (2011) explique aussi que les perceptions des changements climatiques sont influencées par la culture (par ex. la relation avec la nature, les valeurs de la société), par les croyances religieuses, par les types de personnalité et par le cadre

utilisé pour expliquer les changements climatiques (par exemple, les campagnes visant à faire peur aux gens ou à les culpabiliser ne sont pas efficaces).

Par ailleurs, des études qualitatives en communication démontrent que l'éducation n'est pas suffisante pour mener à des actions concrètes de réduction de GES. Les campagnes d'éducation doivent donc être accompagnées de solutions et de propositions d'actions concrètes que les gens peuvent réaliser au niveau individuel, mais aussi de structures institutionnelles et d'infrastructures rendant ces changements de comportement possibles (McCright 2010). Cette affirmation rejoint les propos de plusieurs participantes et participants auxquels nous avons parlé, à l'effet qu'une campagne d'éducation doit être « pratico-pratique » et proposer des actions concrètes.

De plus, selon quelques études et sondages, nous savons que les femmes n'envisagent pas les réductions de GES de la même façon que les hommes (Alber & Hemmati 2011, 2). En effet, celles-ci privilégient les changements de comportement et de style de vie (consommation) au niveau individuel (et des familles) tandis que les hommes envisagent généralement des solutions techniques et technologiques (Alber & Hemmati 2011, 2) et des politiques gouvernementales. Par exemple, une étude de 2005 citée par Eyzaguirre sur les attitudes des Canadiennes et Canadiens quant à la capture et l'entreposage de CO₂ suggère que les femmes font moins confiance à cette technologie que les hommes (Eyzaguirre 2008, 4; Sharp 2005). Clancy et Röhr nuancent cette affirmation en différenciant les femmes âgées des jeunes femmes, ces dernières préférant elles aussi des solutions technologiques (Clancy & Röhr 2003, 46). Or, les stratégies actuelles de lutte aux changements climatiques reflètent ces différences puisque la majorité des solutions mises de l'avant sont de nature technique et technologique (captage de carbone, énergies vertes, etc.) et les solutions plus sociales, par exemple l'implantation d'étiquettes indiquant l'empreinte écologique et sociale des produits, ne sont pas vraiment envisagées. L'intégration de la dimension genre aux campagnes de sensibilisation et à la recherche de stratégies de réduction de GES contribuerait à ce que celles-ci soient plus efficaces (voir EIGE 2012, 31).

Consommation d'énergie des foyers

Au Canada, Eyzaguirre affirme que 80% des émissions de GES provenant des foyers sont causées par les déplacements personnels, l'utilisation des appareils électroménagers, le chauffage et la climatisation (Eyzaguirre 2008, 4).

Des études dans certains pays européens démontrent que les foyers à revenu double consomment plus d'énergie que ceux à revenu simple puisqu'ils consomment plus

(EIGE 2012, 23; Clancy and Röhr 2003, 46). Les foyers où les femmes ne travaillaient pas, mais demeuraient à la maison, consommaient aussi moins d'énergie que les foyers à doubles revenus (Clancy and Röhr 2003, 46). D'un autre côté, les individus avec des revenus plus modestes ne peuvent pas nécessairement se payer des habitations et/ou des électroménagers moins énergivores (Clancy and Röhr 2003, 45; Chalifour 2010, 199-200).

D'autres études illustrent que les hommes consomment plus d'énergie que les femmes. Par exemple, une étude comparant les hommes célibataires avec les femmes célibataires démontre que les hommes, souvent en raison de leurs revenus plus élevés (ils consomment plus), consomment plus d'énergie que les femmes, surtout dans les secteurs du transport et de l'alimentation (Räty & Carlsson-Kanyama 2010). Pourquoi les hommes consomment-ils plus d'énergie? Dans quels secteurs se retrouve cette consommation (automobile, électricité, électronique, etc.) ? Les réponses à ces questions contribueraient au succès des campagnes d'éducation pour réduire la consommation d'énergie des individus.

Quant à la consommation d'énergie, les stratégies de réduction de GES impliquant des augmentations des tarifs pour les sources énergétiques auront un impact plus grand sur les pauvres, qui sont en majorité des femmes (Chalifour 2010). Afin d'éviter d'exacerber les inégalités sociales, une ADS des besoins énergétiques ainsi que des stratégies de réduction de GES issus de la consommation énergétique par l'augmentation des tarifs (ou des taxes) doit donc être effectuée. Par exemple, les locataires ne sont pas toujours en mesure de pouvoir changer leur habitation afin qu'elle soit plus efficace au niveau énergétique. Les augmentations des tarifs d'électricité auraient donc des impacts négatifs sur la qualité de vie des locataires sans qu'ils puissent véritablement réduire leur niveau de consommation d'énergie. À moins d'obliger les propriétaires à améliorer leurs bâtiments, ces mesures ne feraient qu'exacerber les inégalités sociales (EIGE 2012, 32; Chalifour 2012, 199-200).

Les études effectuées par Clancy et Röhr démontrent aussi que les femmes (en tant que citoyennes et scientifiques) feraient des choix énergétiques différents de ceux des hommes. En effet, les femmes ont tendance à préférer les énergies « douces » renouvelables telles que l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, tandis que les hommes préfèrent les énergies « lourdes » telles que les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire (Clancy and Röhr 2003, 46). De plus, ces auteures pensent que l'augmentation du nombre de femmes dans le secteur de l'énergie aiderait à changer la nature de ce secteur, qui véhicule actuellement les priorités et des valeurs masculines (*ibid.*, 47). Toutefois, elles reconnaissent que les jeunes hommes ont différentes attitudes que leurs collègues masculins plus âgés (*ibid.*, 47).

Consommation

L'utilisation indirecte d'énergie par les choix de consommation contribue de façon significative aux émissions de GES. Cette utilisation indirecte d'énergie comprend l'alimentation, la consommation de biens (l'énergie requise pour le cycle de vie des produits) et les loisirs et des études estiment qu'elle constitue de 30 à plus de 50% de la consommation d'énergie (Carlsson-Kanyama, Engström et Kok 2005). Une étude sur l'empreinte carbone des foyers effectuée en Grande-Bretagne démontre également que les émissions de GES reliées à la consommation de produits (le calcul comprend les émissions reliées à la production, même à l'étranger, et au transport des produits de consommation) augmente de 3% chaque année depuis 1990 et augmentent aussi avec les revenus (Druckman & Jackson 2009). Les empreintes écologiques et de carbone sont aussi influencées par le statut socioéconomique des individus. En effet, les émissions de GES augmentent avec le revenu (maisons, automobiles, équipements électroniques).

L'alimentation (production, distribution) contribue de façon significative aux changements climatiques. En effet, les choix alimentaires et les diètes ont un impact sur l'environnement et les émissions de GES. Par exemple, l'agriculture s'avère être la source principale de méthane et d'oxyde nitreux (N₂O), deux GES importants. Le méthane est produit par la digestion de certains animaux ruminants (les pets de vaches!), l'entreposage de fumier et la production de riz sur des terres inondées. Les produits alimentaires tels que la viande, le lait et le riz ont donc des impacts significatifs sur la production de GES. L'oxyde nitreux est produit par la transformation microbienne de l'azote dans les sols et par le fumier lorsque l'azote est produit en excès des besoins des cultures (l'utilisation de fertilisants synthétiques à base d'azote peut causer ces excès)(Carlsson-Kanyama & Gonzalez 2009, 1705S). La production de légumes rejette des émissions de CO₂, mais très peu des autres GES. Une carotte rejette donc 0,42kg d'équivalents CO₂ par kilogramme tandis que le bœuf en produit 30. Le transport en avion des produits alimentaires est aussi un facteur important quant aux émissions de GES reliés à l'alimentation. Par exemple, un fruit tropical transporté par avion peut produire 11kg CO₂ équivalent par kilogramme (*ibid.*, 1707S). Une diète basée surtout sur des produits dérivés des plantes (produits localement!) contribue donc à réduire les émissions de GES⁶.

Or, des études démontrent que les femmes n'ont pas les mêmes habitudes de consommation que les hommes et qu'elles sont dans certains pays de l'OCDE responsables de 80% des décisions de dépenses des foyers (bien que les hommes

⁶ Une étude suédoise démontre que ces réductions peuvent aller jusqu'à 30% ! Voir (Carlsson-Kanyama, Annika, Engström, Rebecka, and Kok, Rixt 2005).

dépensent 80% des revenus!) (EIGE 2012, 21; OCDE 2008). Par exemple, puisque les habitudes alimentaires des hommes et des femmes sont différentes, le genre peut avoir un impact sur les émissions de GES reliés à l'alimentation. Par exemple, les femmes dans les pays développés mangent moins de viande et plus de fruits et légumes que les hommes (EIGE 2012, 21 ; Rätty & Carlsson 2010). Des campagnes de réduction des émissions de GES liées à l'alimentation profiteraient donc d'une analyse différenciée selon le sexe.

Transports

Le secteur des transports est un élément clé de la réduction des GES. Au Québec, le secteur des transports contribue à 43,5% des émissions de GES (PACC 2020, 22). Par exemple, une étude sur l'empreinte carbone des foyers effectuée en Grande-Bretagne démontre que les émissions de GES augmentent avec les revenus, surtout pour les émissions reliées aux loisirs et aux déplacements en avion. Ainsi, les réductions de CO₂ réalisées dans les années 1990 en Angleterre en remplaçant le charbon par le gaz naturel pour chauffer les foyers ont vite été compensées par les émissions de CO₂ reliées aux voyages en avion; en effet, ces émissions ont augmenté de 86% entre 1990 et 2004 (Druckman and Jackson 2009). Des études en Europe démontrent que les hommes consomment plus d'énergie en transport (Rätty & Carlsson-Kanyama 2010). L'étude de Johnsson-Latham avance que les hommes se déplacent davantage que les femmes en automobile et en avion (beaucoup en classe affaire aussi) (Johnsson-Latham 2007). Une étude montréalaise réalisée en 2006 par la Société des transports de Montréal (STM) indique aussi que 56% des déplacements des femmes se font en automobile alors que 62% des déplacements des hommes sont réalisés en automobile (voir Conseil des Montréalaises 2009, 18). On explique ces différences entre autres par les choix de style de vie (p. ex. endroit du travail, loisirs, jeunes enfants à la maison) et par les ressources économiques. Par exemple, les femmes travaillent plus souvent dans les centres-villes, plus facilement accessibles par les transports en commun, alors que les hommes travaillent plus souvent dans des usines localisées en dehors des centres urbains. L'étude démontre également qu'au moins 50% des déplacements sont effectués pour les loisirs et que les hommes voyagent plus loin que les femmes pour ce but (Johnsson-Latham 2007; voir aussi Clancy and Röhr 2003, 46). L'âge des femmes est aussi un facteur, puisqu'un plus grand nombre de femmes âgées ne possèdent pas d'automobile ou n'ont pas de permis de conduire. Plus les revenus des femmes augmentent, moins cette différence est prononcée (Carlsson-Kanyama & Lindén 1999, 407-408), sauf pour l'utilisation de l'avion.

De plus, dans les centres urbains québécois, les femmes sont les plus grandes utilisatrices des transports en commun (PAADS, 45). À Montréal, elles constituent

54% des utilisatrices et utilisateurs du métro et 57% des utilisatrices et utilisateurs des autobus. Les femmes doivent donc faire partie des décisions concernant le transport en commun et l'accessibilité (physique et financière) doit demeurer au cœur de ces décisions (Conseil des Montréalaises 2009). Par exemple, à Londres, les tarifs pour le transport en commun sont plus bas pour les familles et les travailleuses et travailleurs à temps partiel (EIGE 2012, 32-33).

Comme le reconnaît le *Plan d'action en matière d'ADS*, il est important d'effectuer une analyse ADS des politiques de transports en commun afin de s'assurer que les femmes aient accès au marché du travail, à la santé et à l'éducation. Par exemple, dans un avis sur le transport collectif, le Conseil des Montréalaises soulève deux difficultés particulières des femmes quant à la mobilité, soit la « conjugaison des temps » entre leur vie professionnelle et leurs obligations familiales, surtout pour les femmes à la tête de familles monoparentales, et les difficultés reliées au manque d'autonomie et à la méconnaissance des espaces publics de certaines femmes, pour des raisons familiales et/ou culturelles (Conseil des Montréalaises 2009,13). Ces difficultés doivent être incluses dans l'élaboration et l'implantation des transports en commun. De plus, selon Johnsson-Latham, la sécurité des transports en commun est un critère important pour les femmes suédoises (Johnsson-Latham 2007). À Montréal, une étude effectuée par le Conseil des Montréalaises a également soulevé l'insécurité ressentie par les femmes en certains points du réseau de transport, comme les arrêts d'autobus mal éclairés et certaines stations de métro (Conseil des Montréalaises 2009, 33). La STM a donc implanté le service « entre deux arrêts » qui permet aux femmes de débarquer entre deux arrêts prévus le soir et la nuit. Une analyse ADS des politiques de transports en commun et de la place de ceux-ci dans la lutte aux changements climatiques au Québec relèverait sans doute d'autres critères que ceux actuellement retenus dans le PACC 2020 (l'accessibilité et l'efficacité)(PACC 2020, 23).

L'éducation et la connaissance d'alternatives énergétiques sont ici des éléments clés pour des changements de comportement et d'habitudes de consommation (EIGE 2012, 21). Selon certaines études dans les pays développés, les femmes sont plus prêtes à changer leurs comportements et leurs habitudes de consommation pour des raisons environnementales (EIGE 2012, 22; Women's Environmental Network and the National Federation of Women's Institute 2007).

Par contre, il faut éviter, sous prétexte de noter des différences dans les rôles attribués aux femmes et aux hommes, que la tâche de réduire l'empreinte écologique des foyers ne revienne uniquement qu'aux femmes. Cette éventualité exacerberait le surpoids des tâches ménagères sur elles. Plusieurs participantes rencontrées ont soulevé le risque de réserver aux femmes le rôle de « sauver la planète ».

L'inclusion de la dimension de genre dans la réduction des GES pose aussi la question de l'efficacité des stratégies envisagées. En effet, plus ces stratégies sont inclusives, plus elles risquent d'avoir des impacts considérables sur la réduction des GES (Alber et Hemmati 2011). Afin d'être efficaces, les campagnes de sensibilisation et d'action quant à l'atténuation des émissions de GES doivent tenir compte des différences entre les sexes dans la perception de l'enjeu des changements climatiques et dans les rôles respectifs que les femmes et les hommes peuvent jouer (EIGE 2012, 18).

Enfin, au niveau international, le Québec et le Canada peuvent participer à la bourse sur le carbone et au mécanisme de développement propre créés par le Protocole de Kyoto. Les « crédits carbone » sont ainsi octroyés à des compagnies québécoises et canadiennes développant des projets de réduction de GES dans des pays en développement. Or, une analyse différenciée selon les sexes doit être effectuée afin de savoir comment les avantages et inconvénients de ces projets sont distribués entre les hommes et les femmes. Plusieurs études démontrent effectivement que les mégaprojets énergétiques sont souvent privilégiés pour ces crédits carbone au lieu de plus petits projets d'efficacité énergétique destinés aux ménages et bénéficiant majoritairement aux femmes (Alber et Hemmati 2011, 4).

Pistes de recherche

- Données sexuées sur les perceptions et attitudes envers les changements climatiques (EIGE 2012);
- Données sexuées sur les perceptions et attitudes envers les politiques énergétiques;
- Données sexuées sur les connaissances liées aux changements climatiques (causes, impacts, réduction);
- ADS de la contribution des femmes et des hommes aux émissions de GES, c.-à-d. des empreintes carbone :
 - Données sexuées des habitudes de consommation de produits (incluant les produits plus écologiques)
 - Données sexuées pour le secteur de l'alimentation (p. ex. consommation de viande)
 - Données sexuées sur les habitudes de consommation d'énergie
 - ADS dans le secteur des transports :

- Habitudes et moyens de transport (y compris le mode, les distances parcourues, la fréquence et les raisons pour les déplacements)
 - Utilisation des transports en commun (y compris les critères retenus pour faire ce choix de transport)
 - Utilisation des systèmes de compensation d'émission de GES (par exemple pour ceux et celles qui voyagent en avion)
 - ADS des facteurs qui influencent ces choix de consommation
 - ADS de la volonté de changer les comportements et des facteurs qui influencent celle-ci
 - ADS des liens entre les connaissances des individus reliées aux changements climatiques et les actions qu'elles et ils sont prêts à faire pour lutter contre les changements climatiques (Wolf & Moser 2011)
 - Analyse des obstacles entre la connaissance et l'action (changements de comportements à long terme, différences générationnelles et suivant les milieux)
 - Ces perceptions et cette volonté de changer de comportement sont-elles liées au rôle féminin dans le « prendre soin » (« caring ») ?
 - Données sur la représentation des femmes professionnelles dans le secteur de l'énergie et des transports, y compris la recherche dans le secteur énergétique.
-

Les stratégies d'adaptation

L'adaptation aux changements climatiques signifie « toute action qui réduit les impacts négatifs des changements climatiques ou qui permet de tirer profit des nouvelles occasions qui en découlent. » (SGACC 2020, 12). Lorsqu'on parle d'adaptation, on parle donc aussi de « résilience », ce que le gouvernement québécois définit comme étant « l'aptitude d'un système (incluant les écosystèmes), d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposés à des aléas de s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables » (SGACC 2020, 12).

La capacité de s'adapter aux changements climatiques est influencée par le statut socioéconomique. Par exemple, les pauvres vivent souvent dans des endroits et des conditions les rendant plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Puisqu'en général les femmes sont plus pauvres que les hommes (ACSF 2010, 24-25), elles

n'auront peut-être pas les moyens de se payer des mesures d'adaptation dispendieuses (EIGE 2012, 19).

La perception des risques peut aussi avoir une influence sur les stratégies d'adaptation adoptées par les femmes et les hommes. Une analyse différenciée des perceptions des risques est donc nécessaire pour les stratégies d'adaptation envisagées.

Les femmes doivent participer aux démarches de prévention et d'adaptation des catastrophes naturelles, comme l'explique Duncan :

Il faut tenir compte des femmes dans l'élaboration des stratégies de prévention des catastrophes, d'atténuation des dégâts et de rétablissement. Plus précisément, les femmes doivent participer aux démarches suivantes : préparation des familles, des ménages et des milieux de travail aux phénomènes climatiques extrêmes; établissement de mesures d'intervention et de récupération; organisation du lieu du sinistre; soins physiques et psychologiques aux enfants; organisation de réseaux de parents et d'amis. (Duncan 2008).

Pistes de recherche

- ADS des stratégies d'adaptation aux changements climatiques – quelles sont les stratégies préférées par les femmes, quelles sont celles préférées par les hommes? Quelles sont les solutions d'adaptation acceptables pour les femmes? Pour les hommes? Quels sont les facteurs socioéconomiques influençant ces choix?
- ADS des impacts des catastrophes naturelles (par exemple les inondations) et des rôles que jouent les hommes et les femmes dans la gestion de ces crises;
- ADS des perceptions de risque.

Suivi

Le PACC 2020 souligne l'importance du suivi des mesures et programmes adoptés pour la lutte aux changements climatiques, et au niveau de la réduction des GES et au niveau de l'adaptation. Pour ce faire, le gouvernement québécois développera une série d'indicateurs. Or, le PACC 2020 est encore une fois silencieux quant à des indicateurs pour les impacts différenciés de ces mesures sur les hommes et les femmes. Il est donc crucial qu'une série d'indicateurs soient développés non seulement pour mesurer l'efficacité, en termes de réduction de GES et de coûts, des

mesures adoptées, mais aussi afin de s'assurer que ces mesures n'exacerbent pas les inégalités sociales, y compris celles entre les hommes et les femmes.

Femmes dans les instances décisionnelles pour les changements climatiques

Compte tenu des liens qui existent entre le genre et les changements climatiques, en ce qui a trait à la réduction des GES et à l'adaptation aux impacts de ceux-ci, il est important que les femmes soient paritairement impliquées dans les décisions concernant la lutte aux changements climatiques. Certains des « décideurs-es » qui ont participé à cette étude ont corroboré ce que les écrits soulèvent que les femmes décident autrement que les hommes et qu'elles ont une certaine « sensibilité » aux enjeux environnementaux. Mais, malheureusement, au Québec, les femmes sont encore sous-représentées en politique. Par exemple, en 2010, elles représentaient seulement 28,8% de la députation à l'Assemblée nationale, 29,3% des conseillères et conseillers dans les municipalités et 16% des mairesses et maires (ACSF 2010, 25). De plus, un soutien pour les femmes en politique est nécessaire afin que celles-ci puissent surmonter les obstacles qui les attendent. Par exemple, le Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est joue un rôle important dans le soutien des femmes se présentant en politique municipale.

Les femmes devraient aussi être plus présentes dans les organes décisionnels des entreprises puisque celles-ci devront contribuer de façon significative à la lutte aux changements climatiques. Au Québec, les femmes sont encore grossièrement sous-représentées dans les conseils d'administration des entreprises. Par exemple, une étude de 2007 démontre que les femmes occupaient 14% des sièges au sein des conseils d'administration des plus grandes entreprises québécoises inscrites à la Bourse et que près d'un conseil sur 6 ne comprenait aucune femme (ACSF 2010, 115, citant l'étude de Spencer Stuart et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publique, 2007). Le Conseil du statut de la femme suggère des mesures correctrices telles que la formation et des mesures législatives afin d'atteindre la parité.

La représentation paritaire des femmes dans le domaine énergétique et des transports et de la recherche sur les changements climatiques est aussi essentielle et doit être fermement encouragée par le gouvernement québécois puisque les femmes sont encore sous-représentées dans ces secteurs (ACSF 2010). De plus, les savoirs privilégiés des femmes autochtones sur les changements climatiques et leurs impacts sur les écosystèmes et les espèces doivent être intégrés à cette recherche (Dowsley et al. 2010). Par exemple, dans leurs tâches de préparation des aliments, cueillette des petits fruits et de transformation des fourrures de phoques en vêtements, les

femmes Inuits possèdent des connaissances sur l'environnement qui viennent compléter les connaissances détenues par les hommes Inuits (*ibid.*, 156-157).

Repenser le système

Enfin, l'opportunité de se pencher sur la dimension genre de la lutte aux changements climatiques est aussi une opportunité de transformer les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et entre les riches et les pauvres (au niveau national aussi bien qu'au niveau international), de se questionner sur les véritables causes des changements climatiques et de repenser notre relation avec l'énergie et avec l'environnement.

Recommandations

- Relancer et élargir le groupe d'intervenantes et intervenants intéressés par la problématique afin de penser les stratégies d'éducation et d'action;
- Dresser des campagnes d'éducation/formations spécifiques pour les groupes écologistes, les groupes de femmes, les conseils municipaux les MRC, communautés métropolitaines et la députation provinciale;
- Créer des alliances entre les groupes de femmes, les groupes environnementaux et les peuples autochtones dans la lutte québécoise aux changements climatiques⁷;
- Vulgariser le discours scientifique quant aux aspects de la réduction des GES et de l'adaptation aux changements climatiques et le rattacher au quotidien des Québécoises et Québécois;
- Créer un guide d'intégration du genre dans les décisions relatives aux changements climatiques spécifiques aux conditions nordiques et du Québec;
- Encourager la participation des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux (municipal, régional, provincial, fédéral et dans les délégations aux négociations internationales), notamment en leur offrant un soutien;

⁷ L'appel à ce genre d'alliance a déjà été lancé pour les enjeux environnementaux au Québec: « Considérant la situation précaire de l'ensemble des écosystèmes de la planète et la misère criante qui pousse dans un assemblage d'injustices, il faut s'unir pour agir. Faisons le pari que nos forces réunies gagneront en portée et en profondeur et qu'ensemble nous nous libérerons du capital et du patriarcat. Choisissons d'intégrer nos grilles d'analyse plutôt que de nous diviser par secteurs et par spécialités. Osons proposer et construire de nouvelles bases d'affinités qui nous inspirent. » (Prud'Homme et Beaulieu, 2008).

- Stimuler la recherche féministe sur l'intégration du genre dans les changements climatiques en promouvant notamment les pistes de recherche ci-haut mentionnées;
- Encourager les chercheuses et chercheurs dans le domaine des changements climatiques à intégrer la dimension de genre dans leurs recherches;
- Faire des pressions pour que la *Loi sur le développement durable* soit modifiée afin d'y inclure spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Références

Instruments internationaux

Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, en ligne :

<<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Rio de Janeiro, juin 1992, en ligne : < <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> >

Rapport de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995), A/CONF.177/20/Rev.1, en ligne :

<<http://www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports/>>

Action 21, PNUE, Doc. NU A/CONF.151/26/Rev.1, (1992), En ligne :

<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

Lois et politiques gouvernementales

Loi sur le développement durable, LRQ, c D-8.1.1

Secrétariat à la Condition Féminine, *Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, Ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine, 2011 (PAADS).

Secrétariat à la Condition Féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait: Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, Ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine, 2007.

Secrétariat à la Condition Féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait: Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, Ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine, 2011.

Conseil du statut de la femme, Avis, *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux : Les défis du 2^e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2011 (ACSF 2011).

Gouvernement du Québec, *Un projet de société pour le Québec : Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, 2007.

Gouvernement du Québec, *Le Québec et les changements climatiques : Un défi pour l'avenir – Plan d'action 2006-2012*, 2008.

Gouvernement du Québec, *Le Québec en action vert 2020 : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, 2012 (PACC 2020).

Gouvernement du Québec, *Le Québec en action vert 2020 : Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*, 2012 (SGACC).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *L'énergie pour construire le Québec de demain : La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, 2006.

Articles et rapports

- Alber, Gotelind, and Hemmati, Minu. 2011. "Gender Perspectives: Debunking Climate Policy Myths". Commonwealth Ministers.
- Alston, M. 2011. "Gender and Climate Change in Australia." *Journal of Sociology* 47 (1): 53–70.
- Beaumier, M.C., and J.D. Ford. 2010. "Food Insecurity Among Inuit Women Exacerbated by Socioeconomic Stresses and Climate Change." *Canadian Journal of Public Health* 101 (3): 196–201.
- Carlsson-Kanyama, Annika, Engström, Rebecka, and Kok, Rixt. 2005. "Indirect and Direct Energy Requirements of City Households in Sweden: Options for Reduction, Lessons from Modeling." *Journal of Industrial Ecology* 9 (1-2): 221–235.
- Carlsson-Kanyama, Annika, and Gonzalez, Alejandro D. 2009. "Potential Contributions of Food Consumption Patterns to Climate Change." *American Journal of Clinical Nutrition* 89: 1704S–1709S.
- Carlsson-Kanyama, Annika, and Lindén, Anna-Lisa. 1999. "Travel Patterns and Environmental Effects Now and in the Future: Implications of Differences in Energy Consumption Among Socio-economic Groups." *Ecological Economics* 30: 405–417.
- Chalifour, N.J. 2010. "A Feminist Perspective on Carbon Taxes." *Canadian Journal of Women and the Law* 22 (1): 169–212.
- Clancy, Joy, and Röhr, Ulrike. 2003. "Gender and Energy: Is There a Northern Perspective?" *Energy for Sustainable Development* 7 (3): 16–.
- Conseil des Montréalaises. 2009. "Pour Qu'elles Embarquent! Avis Du Conseil Des Montréalaises Sur L'accessibilité Du Transport Collectif Et Son Impact Sur La Qualité De Vie Des Montréalaises". Montréal.
- Dankelman, I. 2002. "Climate Change: Learning from Gender Analysis and Women's Experiences of Organising for Sustainable Development." *Gender and Development* 10 (2): 21–29.
- Dowsley, Martha, Shari Gearheard, Noor Johnson, and Jocelyn Inksetter. 2010. "Should We Turn the Tent? Inuit Women and Climate Change." *Études/Inuit/Studies* 34 (1): 151–165.
- Druckman, Angela, and Jackson, Tim. 2009. "The Carbon Footprint of UK Households 1990-2004: A Socio-economically Disaggregated, Quasi-multi-regional Input-output Model." *Ecological*

- Economics* 68: 2066–2077.
- Duncan, Kristy. 2008. "Un Dossier Chaud: La Santé Des Femmes Et Les Changements Climatiques." *Le Réseau*. <http://www.cwhn.ca/node/39849>.
- EIGE. 2012. "Review of the Implementation in the EU of area K of the Beijing Platform for Action: Women and the Environment; Gender Equality and Climate Change". Luxembourg: European Institute for Gender Equality.
- Eyzaguirre, Jimena. 2008. "Les Changements Climatiques Et Le Canada: Une Occasion Inexploitée Pour Faire Avancer L'égalité Des Sexes?" *Réseau Canadien Pour La Santé Des Femmes*. www.rcsf.ca/fr/print/fr/node/39400.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2008. "Changements Climatiques 2007: Rapport De Synthèse". Genève, Suisse.
- Hemmati, Minu. 2008. "Gender Perspectives on Climate Change. Background Paper to the Interactive Expert Panel at the UN Commission on the Status of Women." *United Nations. Commission on the Status of Women*, 52nd session, New York, 25 February 2008.
- Johnsson-Latham, G. 2007. "A Study on Gender Equality as a Prerequisite for Sustainable Development". Report to the Environment Advisory Council.
- MacGregor, Sherilyn. 2010. "'Gender and Climate Change': From Impacts to Discourses." *Journal of the Indian Ocean Region* 6 (2): 223–238.
- McCright, Aaron M. 2010. "The Effects of Gender on Climate Change Knowledge and Concern in the American Public." *Popul Environ* 32: 66–87.
- Neumayer, Eric, and Thomas Plümper. 2007. "The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981-2002." *Annals of the Association of American Geographers* 97 (3): 551–566.
- Pirard, P. et al. 2005. "Summary of the Mortality Impact Assessment of the 2003 Heatwave in France." *Eurosurveillance* 10 (7). <http://www.eurosurveillance.org/ViewArticle.aspx?ArticleId=554>.
- Prud'Homme, Maude et Elsa Beaulieu. 2008. "Vers des écoféminismes québécois! Mais... comment?" *La Course à Relais-Femmes* 36-37: 4.
- Räty, C., and Carlsson-Kanyama, A. 2010. "Energy Consumption by Gender in Some European Countries." *Energy Policy* 38: 646–649.
- Secrétariat à la condition féminine. 2007. "L'analyse Différenciée Selon Les Sexes Dans Les Pratiques Gouvernementales Et Dans Celles Des Instances Locales Et Régionales: Un Atout Dans La Prise De Décisions - Guide Synthèse." Comité Interministériel De l'ADS, Réseau Des Responsables En Matière D'égalité Entre Les Femmes Et Les Hommes, Groupe Femmes, Politique Et Démocratie (GFPD), École Nationale D'administration Publique (ENAP) Et Direction Des Services Aux Organisations. Québec: Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- Sharp, Jacqueline. 2005. "Public Attitudes Toward Geological Disposal of Carbon Dioxide in Canada". Burnaby, BC: Simon Fraser University. <http://www.emrg.sfu.ca/media/publications/Jacqueline%20Sharp.pdf>.

Skinner, Emmeline. 2012. "Genre et changement climatique: Panorama". BRIDGE.

Wolf, Johanna, and Susanne C. Moser. 2011. "Individual Understandings, Perceptions, and Engagement with Climate Change: Insights from In-depth Studies Across the World." *WIREs Clim Change* 2: 547–569.

Women's Environmental Network and the National Federation of Women's Institutes. 2007. "Getting in the Picture — a Survey of Women's Priorities for Action and Involvement in Tackling Climate Change". London.

Annexe 1 – Groupes et individus rencontrés

Catégorie	Groupe	Représentant(e)
Environnement	Greenpeace (Québec)	Virginie Lambert-Ferry
Environnement	Équiterre	Guillaume Plamondon
Environnement	Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)	Maude Prud'homme
Environnement	Réseau des femmes en environnement	Lise Parent
Environnement	AQLPA	Éloïse Savoie
Femmes	Afeas	Céline Duval Luce Bérard
Femmes	FFQ	Alexa Conradi
Femmes	Femmes en parcours innovateur	Diane Montour
Femmes	Fédération des agricultrices du Québec	Raymonde Plamondon
Femmes	Conseil des Montréalaises	Guylaine Poirier
Décideurs-es	Secrétariat à la Condition Féminine	Marcelle Gendreau, responsable de l'ADS
Décideurs-es	Élu municipal Préfet	Arthur Fauteux
Décideurs-es	Élue municipale	Raymonde Plamondon
Décideurs-es	Élue municipale	Dominique Ouellet